



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## fonctionnement

Question écrite n° 66691

### Texte de la question

M. Léonce Deprez demande à Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, de lui préciser l'état actuel d'indemnisation des parties civiles prévue « à hauteur de 4 433 600 francs, après le scandale du détournement, au palais de justice de Versailles, par un fonctionnaire, de 4,5 millions de francs (JO - AN - 22 janvier 2001. Question écrite n° 35232 du 27 septembre 1999).

### Texte de la réponse

La garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire que, d'une part, seul l'agent judiciaire du Trésor s'était constitué partie civile dans la procédure suivie à la suite de détournements opérés par un agent des services judiciaires à la régie d'avances et de recettes du tribunal de grande instance de Versailles. Seul l'Etat peut donc être considéré comme victime dans ce dossier ; d'autre part, selon les renseignements qui ont été communiqués au parquet de Versailles par la trésorerie générale du département des Yvelines, la condamnée qui, en raison de ses capacités contributives, s'acquitte de sa dette par des versements de 300 francs (45,73 euros) par mois aurait dès à présent réglé la somme de 85 000 francs sur les 4 433 600 francs (675 897,96 euros) mis à sa charge.

### Données clés

**Auteur :** [M. Léonce Deprez](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 66691

**Rubrique :** Justice

**Ministère interrogé :** justice

**Ministère attributaire :** justice

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 1er octobre 2001, page 5538

**Réponse publiée le :** 21 janvier 2002, page 354